

CREUSE GRAND SUD

Communauté de Communes

Conseillers en exercice	45
Présents	36
Nombre de pouvoirs	7
Votants	43



DELIBERATION du CONSEIL de la Communauté

N° 2022 – 125-B

ADOPTION DU CONTRAT DE DEVELOPPEMENT ET DE TRANSITIONS REGION- INGENIERIE

Séance du 26 octobre 2022

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-six octobre à 19h00, les membres composant le Conseil de la Communauté de communes Creuse Grand Sud se sont réunis à la salle des conférences La Passerelle à Aubusson, au nombre de 36, sous la présidence de Valérie Bertin, Présidente, pour la tenue de la séance pour laquelle ils ont été convoqués individuellement et par écrit le 20 octobre 2022. Marina BONIFAS a été désignée secrétaire de séance.

ETAIENT PRESENTS : Mesdames et Messieurs

BRUNET Guy ; MOINE Michel ; HAGENBACH Nadine ; DUCOURTIOUX Stéphane ; COLLET-DUFAYS Céline ; ROUGIER Bernard ; LEGER Jean-Luc ; MALHOMME Elodie ; DEBAENST Catherine ; DURAND Serge ; TERNAT Didier ; DETOLLE Alain ; ROULET Alain ; FOURNET Marie-Hélène ; ESTERELLAS Philippe ; COLLIN Philippe ; SIMONS Benjamin (départ à 19H20) ; BONIFAS Marina ; RAVET Nadine ; LETELLIER Thierry (départ à 19H24) ; BŒUF Jacques ; LHERITIER Laurent ; MERIGOT Pascal ; BILLEGA Nicole ; CHEVREUX Laurence ; LEGROS Gilles ; ARNAUD Christian ; PINLON Evelyne ; JOSLIN Jean-Louis ; FOUGERON Roger ; AUMEUNIER Gérard ; PRIOURET Denis ; SAINTRAPT Alex ; MIOMANDRE Didier ; BIALOUX Claude et BERTIN Valérie

ETAIENT EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : Mesdames et Messieurs

BOUQUET Benjamin à HAGENBACH Nadine ; HAYEZ Marie-Françoise à MOINE Michel ; DUGAUD Isabelle à ROUGIER Bernard ; BAUCULAT Annick à DUCOURTIOUX Stéphane ; NICOUX Renée à FOURNET Marie-Hélène ; LABARRE Jacqueline à ROULET Alain ; TOURNIER Jacques à BERTIN Valérie

ETAIENT ABSENTS EXCUSES : ROGER Thierry ; LABOURIER Dominique

B SIMONS et T LETELLIER ont quitté la séance après lecture d'un discours et n'ont pas pris part au vote

Valérie BERTIN présente le rapport ci-après

Rappel du contexte :

Lors de sa séance du 6 Juillet 2022, le Conseil communautaire validait la préparation aux côtés du Syndicat Mixte du Pays Sud Creusois et de la Communauté de communes Creuse Sud Ouest, du prochain Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine.

Rappelons que le présent contrat a pour objet de préciser les modalités du partenariat entre la Région et le Pays ainsi que les EPCI le composant, en vue notamment de la mise en œuvre du plan d'actions pluriannuel (annexe 2) que le territoire de projet souhaite réaliser sur la période de contractualisation avec l'appui de la Région Nouvelle-Aquitaine.

Il constitue le cadre de mise en cohérence, sur le territoire de projet Sud Creusois, des politiques sectorielles de la Région. A ce titre, il tient compte des actions contractualisées dans le cadre des différentes stratégies sectorielles de la Région ainsi que des actions conduites par la Région dans ses domaines de compétences comme l'éducation, la mobilité, la formation professionnelle, et de la feuille de route Néo Terra en matière d'aménagement équilibré et durable des territoires sur le territoire du Pays Sud Creusois et qui ont impact direct sur son développement.

Il est proposé en accord avec la Communauté de communes Creuse Sud Ouest que le soutien à l'ingénierie pour favoriser à l'échelle du territoire la mobilisation et la coopération d'une ingénierie performante, sur ce contrat, soit réparti comme suit :

Intitulé des postes et moyens dédiés prévus par le Contrat	Pays Sud Creusois	Creuse Sud Ouest et Creuse Grand Sud
Chef de projet territorial <i>Taux intervention maxi 50%</i> <i>Pour 0,5 ETP</i> <i>Dépenses éligibles maxi 25 000€</i>	0,5 ETP	
Ingénierie Thématiques (2 ETP) <i>Taux intervention maxi 50% par ETP</i> <i>Dépenses éligibles maxi 50 000€</i>	0,5 ETP Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité (coordination)	EPCI : 0,5 ETP Chef Emploi Economie Formation + 0,25 ETP Action collective de soutien à l'artisanat et au commerce de proximité Soit 0,75 ETP par EPCI
Soutien à l'animation de l'approche territoriale des fonds européens : 0,25 ETP – Maxi: 10 000 euros	0,25 ETP	

Cette ingénierie fera l'objet d'une convention ad hoc et d'un dialogue de gestion annualisé.

S'agissant de l'échéancier : après délibérations des EPCI et du comité syndical du Pays Sud Creusois, le Conseil régional doit se prononcer au cours de sa séance plénière du mois de décembre 2022.

Le Conseil Communautaire après avoir délibéré :

- **APPROUVE** la demande de financement pour l'ingénierie du Contrat de Développement et de Transitions 2023-2025 avec la Région Nouvelle Aquitaine selon la répartition ci-dessus,
- **AUTORISE** Madame la Présidente à valider et signer tout document afférent à la présente délibération, notamment la mise en œuvre de l'ingénierie sur l'année 2023 relative à ce contrat.

CONTRE : 14 (Michel MOINE et son pouvoir + Céline COLLET-DUFAYS + Stéphane DUCOURTIOUX et son pouvoir + Nadine HAGENBACH et son pouvoir + Bernard ROUGIER et son pouvoir + Jean-Louis JOSLIN + Evelyne PINLON + Laurence CHEVREUX + Nicole BILLEGA + Catherine DEBAENST)

POUR : 26

ABSTENTION : 1 (P MERIGOT)

Adopté à la majorité des votants

Ainsi fait et délibéré le 26 octobre 2022 et ont signé les membres présents après lecture faite.

AMPLIATION TRANSMISE au représentant de l'État le

PUBLIÉE le

Valérie BERTIN,
Présidente

